

Prénom d'usage dans l'enseignement supérieur et la recherche

Recours et difficultés des étudiant·es
trans dans les établissements français

Décembre 2025



CE RAPPORT D'ENQUÊTE A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR :

Charlie Fabre, doctorant en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Claude Bernard Lyon 1, rattaché au laboratoire ELICO. Ses recherches principales portent sur les publics transmasculins et les représentations de transidentités et de masculinités dans les fictions. Il est membre du Réseau jeune recherche LGBTQI+.

Raphaël Szymanski, diplômé du Master Egal'APS à l'Université Claude Bernard Lyon 1, durant lequel il a mené des travaux de recherche portant sur le rapport au sport des personnes transmasculines dans le cadre de leur transition. Il est aujourd'hui salarié sur les questions d'inclusion et continue à faire de la recherche en indépendant.

La Chaire LGBTQI+ a pour objectif de faire progresser les connaissances scientifiques et de permettre la mise en place de politiques et d'actions visant l'égalité de traitement et le respect des personnes LGBTQI+. Pour cela, elle promeut le croisement des savoirs et associe à ses travaux une pluralité de partenaires universitaires et de la recherche, au plan national, européen, et plus largement à l'échelle internationale. Par ailleurs, elle organise des rencontres avec les mondes politiques et associatifs, les institutions, les acteurs et actrices de l'égalité, afin d'affiner l'identification des besoins, de formuler des questionnements croisés et de produire des savoirs par et avec les personnes concernées.

LE PROJET D'ENQUÊTE A ÉTÉ SOUTENU PAR :

Le MESRE (Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace) est engagé dans la lutte contre les violences et les discriminations liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et les caractéristiques sexuelles (personnes intersexes). Les mesures pour lutter contre ces discriminations et garantir l'accès et l'effectivité des droits des personnes LGBT+ (lesbiennes, gays, bisexuelles, trans) dans l'enseignement supérieur et la recherche sont inscrites dans un plan interministériel porté par la DILCRAH : le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti LGBT+ (2023-2026).

La CPED (Conférence Permanente des chargé·es de mission Égalité Diversité) est dédiée à la promotion de l'égalité et à la lutte contre les discriminations au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Elle rassemble les universités et les écoles publiques, représentées par leurs chargé·es de mission, référent·es ou Vice-Président·es égalité-diversité. La CPED est un réseau et un lieu d'échanges pour toutes les équipes des missions égalité-diversité des établissements. Elle soutient et rend visible le développement des politiques en lien avec l'égalité, l'inclusion et la lutte contre toutes les formes de discriminations portées par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Son action concerne aussi bien les personnels que les étudiant·es.

Le rapport a été illustré par **Laurier The Fox**, illustrateur et auteur de BD trans. Son travail s'articule autour de sujets sociaux comme le féminisme, les luttes LGBTIQAP+, l'anti-racisme, l'anti-validisme et travaille pour des associations, la presse et des éditeur·ices concerné·es par ces sujets. Il a réalisé entre autres : une postface pour « Le genre, cet obscur objet du désordre » chez Casterman, les illustrations de l'album « Je m'appelle Julie » chez On Ne Compte Pas Pour Du Beurre et « ReconnaîTrans » chez lapin.

Le rapport a été mis en page par **Sarah Klein**, graphiste auto-entrepreneuse dans la région Lyonnaise.

Table des matières

Introduction	04
Objectifs du rapport	05
Méthodologie	05
Profil des répondant·es et représentativité de l'enquête	06
Une pluralité des profils en termes d'identité de genre	06
Une pluralité des profils en termes de nationalité	07
Une pluralité des profils en termes de région	07
Une pluralité en termes de niveau d'études	08
Une pluralité en termes de filières d'étude	08
Résultats de l'enquête	09
Des transitions plurielles et propres à chacun·e	09
Des freins systémiques aux transitions se poursuivant dans l'ESR	10
Se dire trans : des marges de manœuvres inégales	11
Des procédures de changement de prénom peu connues	12
Le courrier de 2019, un réel impact sur la procédure ?	14
Des services peu connus et peu formés	15
De nombreuses personnes n'ayant pas recours au dispositif	16
Des dispositifs jugés inefficaces et un continuum transphobe	16
De la transphobie couplée à d'autres critères de discrimination	17
Et à l'étranger ?	18
Une enquête visée par de nombreux commentaires transphobes	19
Le retour du privilège cisgenre	20
Conclusion	21
Annexes	22
Annexe 1 : tableau de réponses pour le profil des répondant·es	22
Annexe 2 : détail des actions de transition réalisées par les répondant·es	24
Annexe 3 : détail des problèmes rencontrés dans les différents services lors des démarches de changement de prénom d'usage	25

Introduction

Durant toute l'enquête et le compte-rendu d'enquête, nous définirons les personnes trans comme des personnes « dont l'expression de genre et/ou l'identité de genre s'écarte des attentes traditionnelles reposant sur le sexe assigné à la naissance »¹ et « qui ne se reconnaissent pas dans la catégorie de sexe qui leur a été assignée à la naissance »². Nous utiliserons les termes « transgenre » et « trans » pour les désigner.

Le 17 avril 2019, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ex ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation - MESR) adressait un courrier pour faire appliquer la non-discrimination des personnes transgenres dans la vie étudiante et dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche³. Les principales mesures étaient liées au prénom d'usage. Le ministère, en partenariat avec l'AMUE et l'association COCKTAIL, a permis l'intégration du prénom d'usage dans les logiciels APOGÉE et SVE/Scolarix - Solidarité et Vie Étudiante. Notons que certains établissements avaient déjà pris des mesures avant le 17 avril 2019, comme l'Université

de Rennes II, l'Université de Lille, l'EHESS et l'Université Claude Bernard Lyon 1.

Le courrier devait donc permettre aux étudiant.es de pouvoir utiliser un prénom d'usage sans qu'iels⁴ n'aient fait leur changement de prénom à l'état civil et ce dans tous les établissements. Les principaux documents concernés sont : la carte étudiante, la carte de bibliothèque, les listes électorales, les listes d'émargement, et les listes de candidat.es pour les élections, l'affichage des résultats d'examen, les listes d'inscriptions, d'appels, d'émargement, l'adresse de messagerie étudiante.

Prénom d'usage : prénom qui diffère du prénom à l'état civil et qui est choisi par la personne afin d'être utilisé dans sa vie quotidienne. Le prénom d'usage peut être utilisé par les personnes transgenres dans le cadre d'une transition sociale. Rappelons qu'une transition de genre peut se faire par une transition administrative (les personnes peuvent faire évoluer leur état civil, prénom et mention de sexe) ; par une transition sociale (les personnes peuvent changer leur apparence et leur prénom ainsi que le prénom qui les désigne) ; ainsi que par une transition médicale (les personnes peuvent suivre un traitement médical, hormonal et / ou réaliser certaines opérations). Ces trois types de transition ne sont pas obligatoirement cumulatifs et dépendent du libre arbitre des personnes. Le principe est l'autodétermination, autrement dit nous parlons ici de personnes, comme le précise Emmanuel Beaubatîe, « qui estiment avoir effectué un parcours de transition [...] quelle que soit leur situation en termes de corps et d'état civil » (Beaubatîe, 2024)⁵.

1. <https://www.omnesty.fr/focus/transgenre#:~:text=Une%20personne%20transgenre%2C%20ou%20transle%20syst%C3%A8me%20binair%C2%99homme%2Ffemme> consulté le 17 août 2025.

2. Beaubatîe, Emmanuel. (2021). « trans », In Encyclopédie critique du genre, Edition revue et augmentée, Juliette Rennes, Paris, La découverte, pp. 775-783, p. 775

3. Pour accéder à ce courrier : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/lettre-de-fr-d-risque-vidal-aux-pr-sidents-d-universit-s-directeurs-et-chefs-d-tablissements-d-enseignement-sup-rieur-14944.pdf>

4. Iel est la contraction de « il » et « elle », c'est un prénom neutre qui permet soit d'évoquer une ou plusieurs personnes sans les genrer, soit d'évoquer une ou plusieurs personnes qui utilisent le prénom iel individuellement (cela peut être le cas de certaines personnes non-binaires)

5. Emmanuel Beaubatîe, Transfuges de sexe, La Découverte (poche), 2024 (1^{re} édition 2021)

Objectifs du rapport

Cinq ans après la publication du courrier de 2019, le MESR a sollicité la Chaire LGBTQI+ de l'Université Claude Bernard Lyon 1 afin de faire un état des lieux des dispositifs de prénom d'usage dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR).

L'enquête avait plusieurs objectifs :

- Faire un état des lieux de la transposition du courrier du 17 avril 2019 dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- Faire un état des lieux de sa mise en valeur par les établissements ;
- Identifier les freins que les étudiant.es ont pu ou peuvent encore rencontrer dans leur parcours universitaire en lien avec leur transition.

Méthodologie

L'enquête a été réalisée par questionnaire quantitatif. Après une phase préparatoire du questionnaire en co-construction entre la Chaire LGBTQI+, le MESR, la CPED et les acteur·ices associatifs directement concerné·es, celui-ci a été diffusé au niveau national du 13 février 2025 au 31 mars 2025. Il a été présenté comme relevant d'une « enquête portant sur les processus de changement de prénom d'usage dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Il s'adressait spécifiquement aux personnes transgenres, non-binaires et en questionnement. Les enquêté·es pouvaient répondre, ayant / ou étant en train de réaliser une transition médicale, administrative, sociale ou non. Le seul critère déterminant étant celui de l'autodétermination des personnes répondantes. Le questionnaire s'adressait également aux personnes ayant fait ou faisant leurs études en France (hexagonale et territoires ultramarins) entre 2016 et 2025. Le temps de réponse était estimé de 15 à 20 minutes.

TW : Avertissement

Cette enquête a été visée par des témoignages transphobes (traités en pages 19-20) et relate également des témoignages d'étudiant·es trans ayant subi des violences, des violences sexuelles, des discriminations basées sur l'identité de genre, des exclusions et des formes de harcèlement discriminatoire et environnemental.

Pour un soutien, veuillez contacter le centre LGBTQI+ le plus proche de vous ou les associations spécialisées :

OUTrans (Paris) : <https://www.outrans.org/>

Transgenre (national) : <https://transgenre.fr/>

Chrysalide (Lyon) : <https://chrysalide-asso.fr/>

AcceptessT (Paris) : <https://www.acceptess-t.com/>

Transat (Marseille) : <https://transat-asso.fr/>

Vous pouvez contacter le Défenseur des droits en tant qu'autorité juridique : <https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Vous pouvez contacter la mission égalité / diversité / lutte contre les discriminations de votre établissement ou la CPED (Conférence permanente des chargé·es de mission Egalité et Diversité) : <https://www.cped-equalite.fr/>

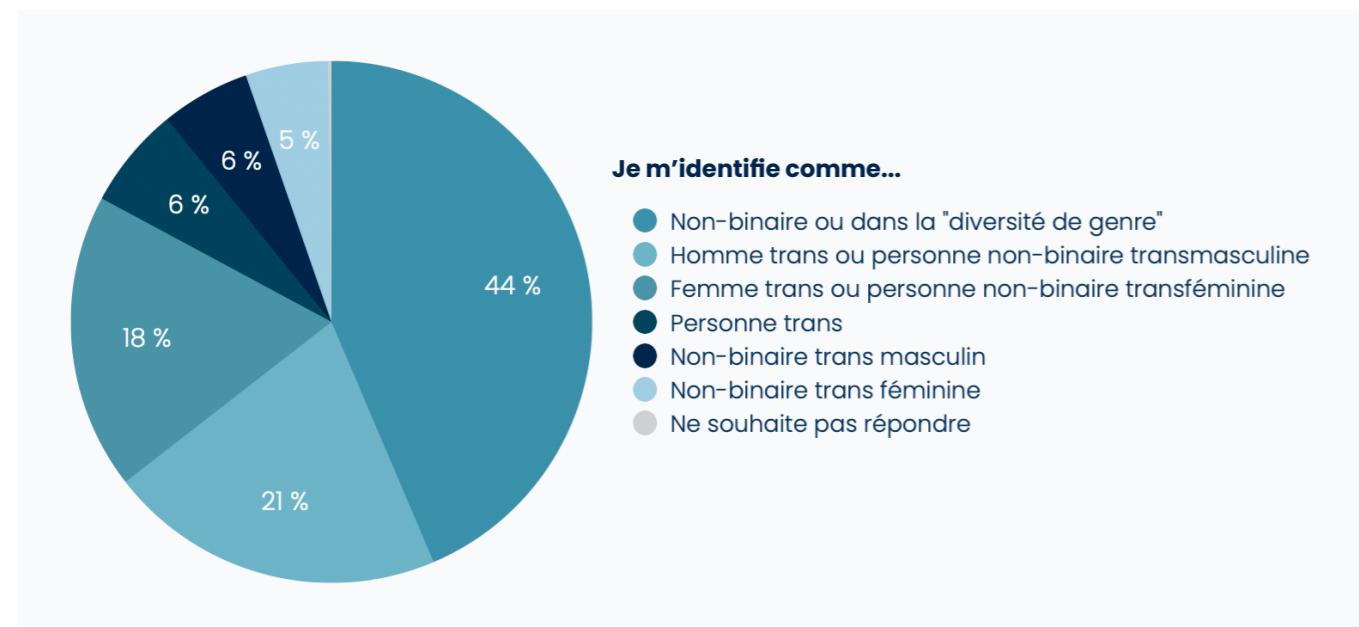
Profil des répondant·es et représentativité de l'enquête

L'enquête a reçu 1097 réponses. En enlevant les réponses incomplètes et celles identifiées comme transphobes, nous nous sommes appuyés sur **507 réponses** exploitables. Les réponses transphobes ont tout de même fait l'objet d'une analyse dans ce rapport.

Au niveau de la représentativité des données, cerner la population trans, en France et dans l'ESR, reste compliqué aux vues du peu d'enquêtes scientifiques et démographiques françaises sur le sujet. Cette enquête fournit donc des tendances qui permettent de formuler des hypothèses. Ces tendances sont tout de même consolidées par plusieurs facteurs inhérents à l'échantillon mobilisé, à savoir la pluralité des profils en termes de genre, de provenance géographique, de classe sociale et de filière d'étude.

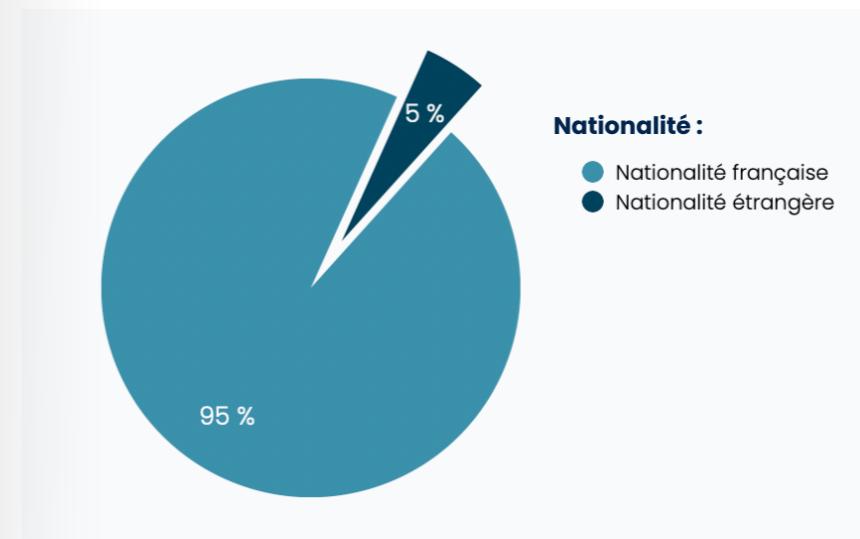
Une pluralité des profils en termes d'identité de genre

43,6 % (221) sont des personnes non-binaires ou dans la « diversité de genre », **26,4 % (134)** sont des hommes trans ou personnes non-binaires transmasculines, **23,5 % (119)** sont des femmes trans ou personnes non-binaires transféminines. **6,3 % (32)** personnes se définissent uniquement comme « personnes trans » et 1 personne n'a pas souhaité répondre. Parmi toutes ces personnes, **8,5 % (43)** sont en questionnement sur leur genre.

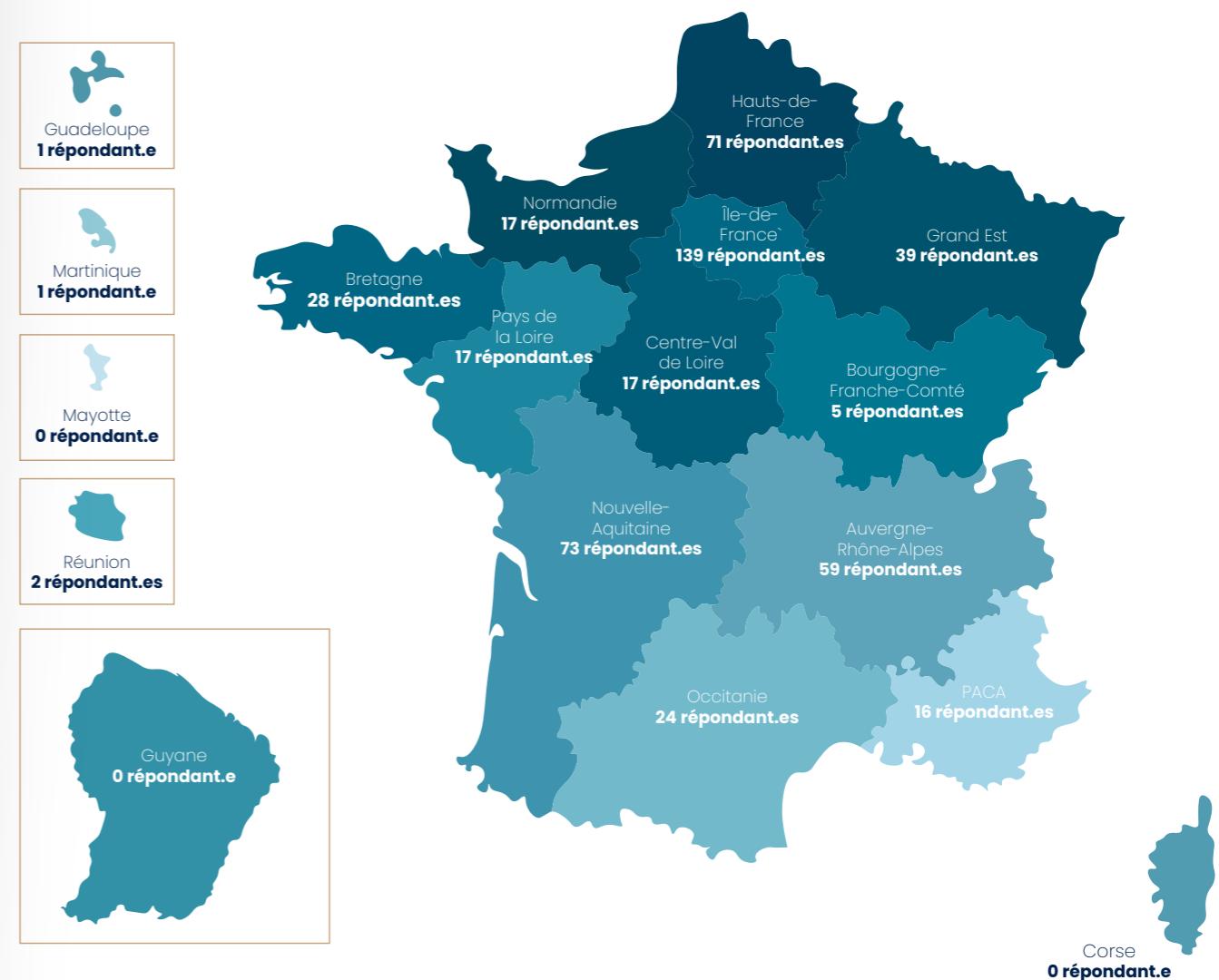


Une pluralité des profils en termes de nationalité

95 % (482) des personnes sont de nationalité française, dont 20 avec une double nationalité. 25 sont étrangères.



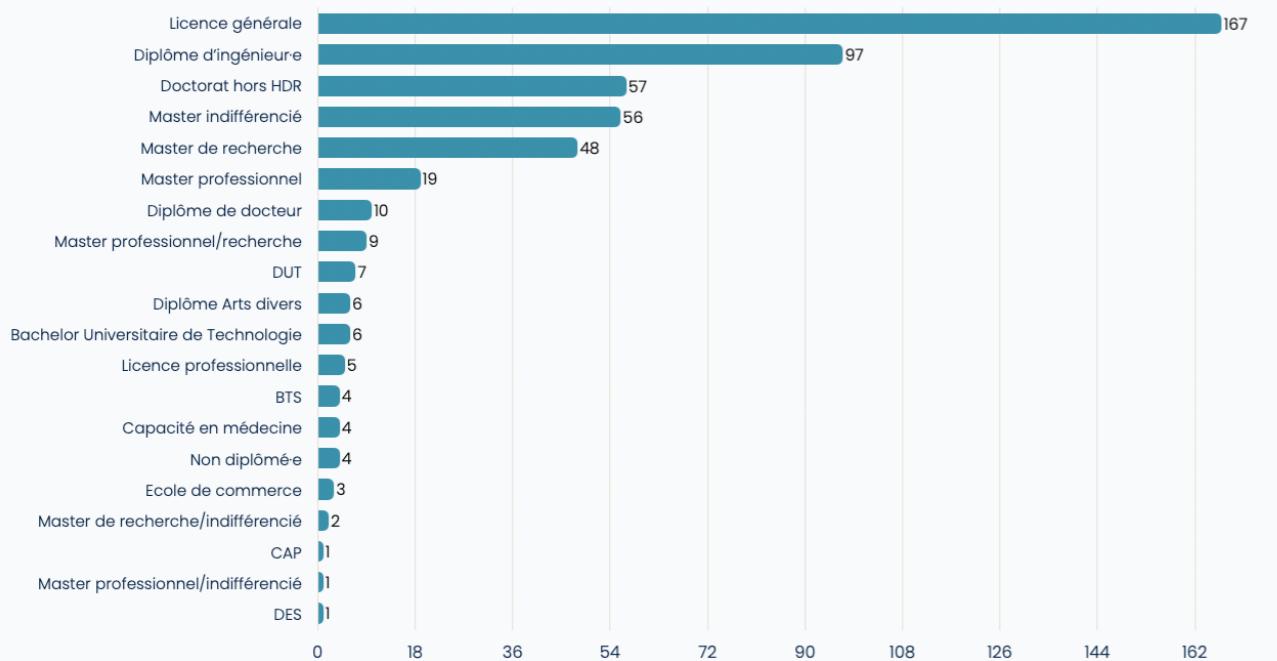
Une pluralité des profils en termes de région



Une pluralité en termes de niveau d'études

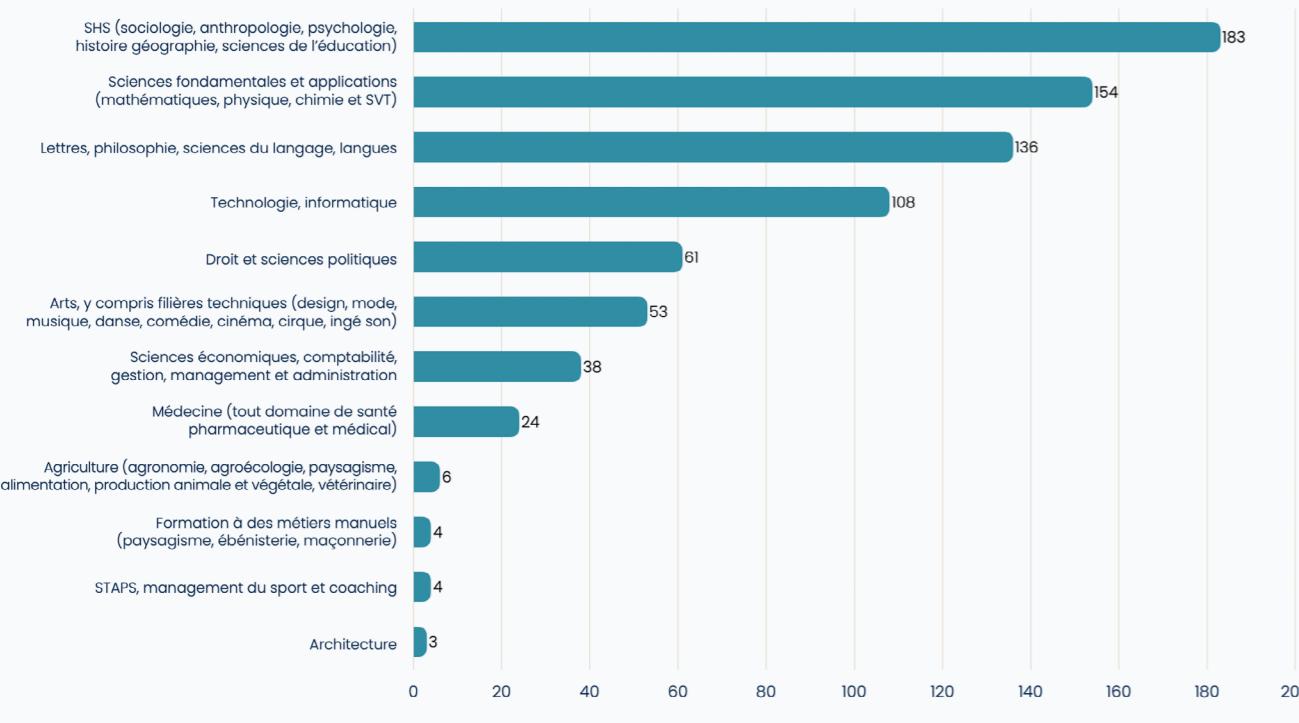
68 % (345) des répondant·es sont encore étudiant·es.

Diplôme obtenu le plus élevé



Une pluralité en termes de filières d'étude

Filière d'étude



Résultats de l'enquête

Des transitions plurielles et propres à chacun·e

Dans le tableau : CPEC = Changement de prénom à l'état civil
CEC = Changement de mention de sexe à l'état civil

Types de transition au moment du questionnaire

Transition sociale uniquement	183
Pas de transition	80
Transition sociale + prise d'hormones	52
Transition sociale + CPEC + prise d'hormones	40
Transition sociale + prise d'hormones + CPEC + CEC + opération d'affirmation de genre	37
Transition sociale + CPEC	22
Transition sociale + changement de prénom + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignton sexuelle)	21
Transition sociale + prise d'hormones + CPEC + CEC	19
Prise d'hormones uniquement	16
Ne souhaitent pas préciser	10
Transition sociale + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignton sexuelle)	7
CPEC uniquement	5
Transition sociale + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignton sexuelle)	4
Changement de prénom + prise d'hormones	2
Transition sociale + CPEC + opérations	2
Transition sociale + CEC + CPEC	2
Opération d'affirmation de genre uniquement (y compris mais pas seulement les opérations de réassignton sexuelle)	2
Transition sociale + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignton sexuelle) + CEC	1
CEC uniquement	1

A l'image des multiples réponses fournies par les enquêté·es, l'ensemble des travaux universitaires sur les personnes trans ainsi que les données produites par les associations soulignent qu'il n'existe pas une manière de transitionner commune à toutes les personnes concernées. La définition de « personne trans » par l'association Outrans nous rappelle que « cela englobe toute personne ayant fait ou souhaitant faire le choix d'une transition, **qu'elle choisisse ou non**

Des freins systémiques aux transitions se poursuivant dans l'ESR

La majorité des répondant·es (52 %) n'ont déclaré qu'une transition sociale ou une absence d'action de transition pendant leurs études.

Cela peut s'expliquer en **comparant l'âge moyen de transition des personnes trans et l'âge des personnes ayant répondu à l'enquête, et plus globalement l'âge moyen des personnes en études supérieures**. Dans ses travaux, Emmanuel Beaubatie indique que **l'âge médian de transition des personnes transmasculines est de 25,4 ans, et 37,4 ans pour les personnes trans-féminines**⁷. **96,4 % (489)** des répondant·es au questionnaire de notre enquête ont entre 18 et 25 ans ce qui se conforme aux données du rapport *Social and Economic Conditions of Student Life in Europe. EUROSTUDENT 8*, de l'organisme Eurostudents, qui indique que **l'âge médian des étudiant·es français·es se situe juste en dessous de 24 ans, avec 61 % des étudiant·es ayant moins de 21 ans**⁸. Nous émettons donc l'hypothèse que la plupart des personnes trans faisant des études supérieures réalisent toute ou partie de leur transition seulement après leurs études ou plus tard au cours de celles-ci.

L'une des répondantes précise d'ailleurs explicitement :

« J'ai étudié d'abord et après j'ai fait mes démarches »

L'ESR, à l'instar des milieux scolaires et sphères de vie fréquenté·es précédemment par les personnes trans, ne semble pas échapper au continuum des violences et discriminations exercées sur les personnes trans.

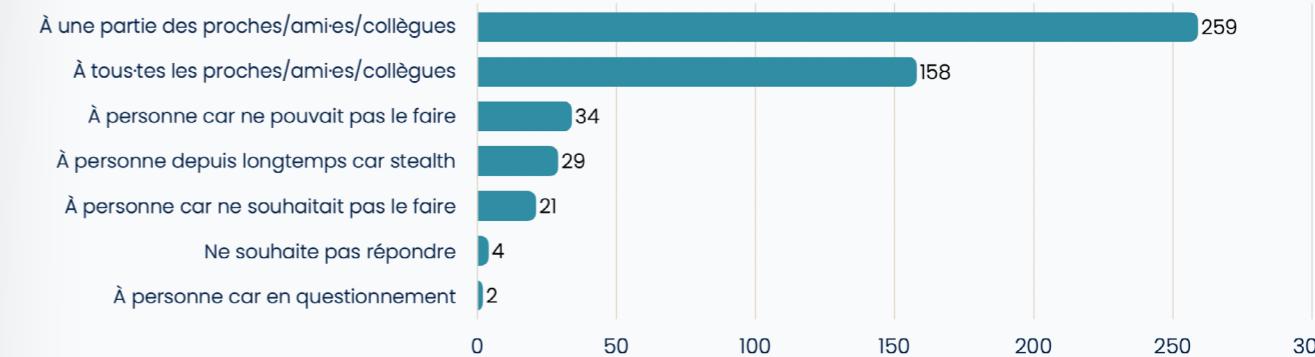
d'avoir recours à des traitements médicaux et/ou des chirurgies dans cet objectif⁶.

De manière générale, il est important de rappeler que les démarches sont multiples, propres à chacun·e, à ses besoins, ses moyens financiers, son état de santé, au milieu dans lequel iel évolue, en fonction des accès aux professionnel·les de santé par zone géographique, etc.

Se dire trans : des marges de manœuvres inégales

Le coming-out : « révélation volontaire de son orientation sexuelle ou de son identité de genre. Cette révélation effectuée par une personne LGBTQI+ peut se faire à différents niveaux : familial, professionnel, sportif ou social (loisirs, voisins, amis, etc.) »⁹. Pour cette étude, seule l'identité de genre est concernée. Notons que le coming-out n'est pas une étape unique. **C'est un processus que l'on dit inachevé et réitératif** (Eribon, 2003¹⁰), parfois envers les mêmes personnes, en explicitant, reprenant, corigeant. C'est d'autant plus le cas dans l'ESR, où les étudiant·es, les professeur·es et les agent·es d'administration interagissent et changent régulièrement.

Coming out



31,2 % des étudiant·es ont fait leur coming-out à tous-tes leurs proches, amies et collègues. **C'est cependant le coming-out partiel qui est le plus cité (51,1 %)**. Celui-ci est souvent effectué auprès des amies mais pas auprès des membres de la famille et / ou des personnels de l'établissement.

Par ailleurs, **84 étudiant·es** ne souhaitent ou ne peuvent pas faire de coming out, ce qui représente **16,5 %** des répondant·es. Plusieurs raisons entraînent cette **stratégie d'invisibilisation, totale ou partielle**, notamment les conditions familiales qui peuvent être un frein au recours, par les étudiant·es trans, à une procédure de prénom d'usage. En effet, de nombreux documents sont transmis aux parents ou responsables légaux, ce qui peut entraîner des conflits intra-familiaux suite à un outing entraîné par la réception des documents administratifs. Des répondant·es écrivent ainsi avoir fait leur coming-out à « *tous-tes mes amies/connaissances, quelques collègues, pas de personnes de ma famille* » et d'autres précisent « *peur de me outer à mes parents et ma famille* ». « *J'ai peur que ce soit compliqué vis à*

vis de mes proches, de ne pas pouvoir leur montrer mon bulletin ou qu'ils tombent sur ma carte d'étudiant ou un mail de la fac », « *Je vis chez mes parents qui m'ont formellement interdit de transitionner avec menace de violences et d'expulsion si je le faisais* ». « *N'étant pas indépendant financièrement ou autre je ne peux me permettre une transition autre que sociale auprès de proches* », « *je vis toujours dépendamment des mes parents qui ne sont pas au courant* », etc. **La peur d'effectuer une procédure de prénom d'usage s'ancre dans des situations de conflits et de ruptures familiales courantes dans les vécus trans**¹¹.

Si le coming out est conditionné à d'autres sphères de vie, extérieures à l'ESR, il l'est également par des facteurs jouant directement sur les marges de manœuvre des personnes trans dans l'ESR. Le passing (voir l'encadré ci-après), par exemple, est une variable déterminante dans le fait de faire un coming out ou non. En effet, dans l'enquête, de nombreuses personnes n'ont pas fait de coming out en raison de leur expression de genre au sein de leurs établissements.

6. <https://www.outrans.org/ressources/lexique-outransien/>

7. Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe*, La Découverte, 2021, p. 77

8. Eurostudents, étude 2019-2024 des conditions socio-économiques des étudiantes européennes : https://www.eurostudent.eu/download_files/documents/EUROSTUDENT_8_Synopsis_of_Indicators.pdf, p. 39

9. SOS homophobie : <https://www.sos-homophobie.org/informer/definitions/coming-out>

10. Didier Eribon (dir.), *Dictionnaire des cultures gays et lesbiennes*, Paris, Larousse, 2003, p. 548

11. Emmanuel Beaubatie, *Transfuges de sexe*, La Découverte, 2021

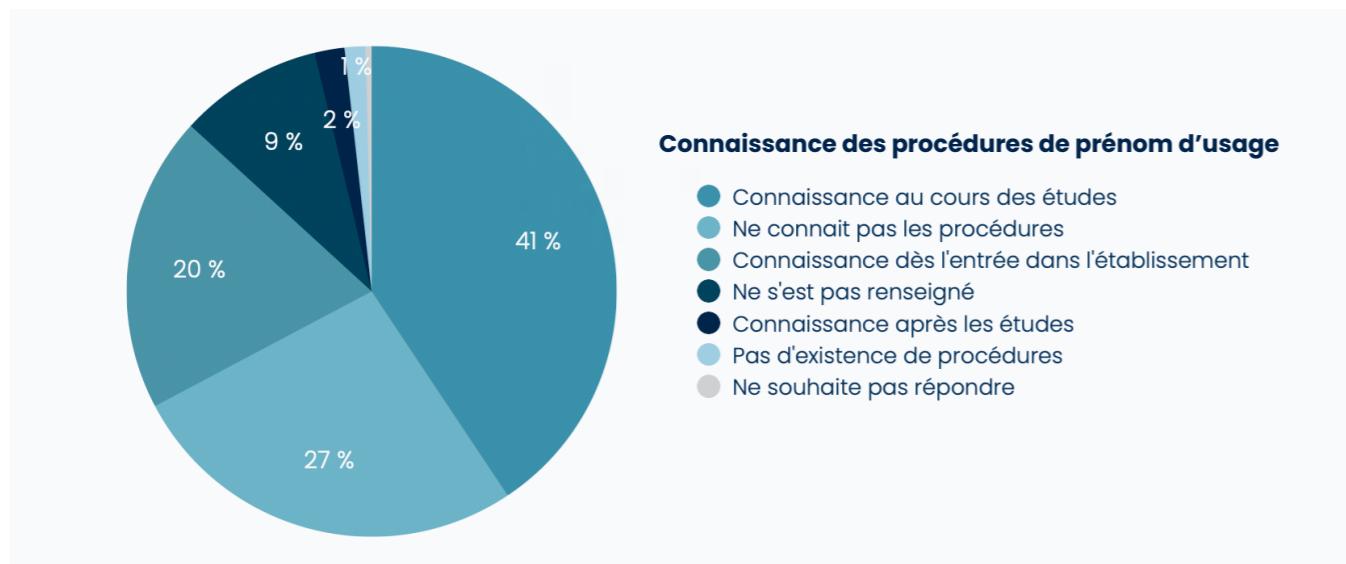
« L'expression de genre, quant à elle, concerne l'ensemble des caractéristiques d'une personne qui sont dans notre société associées à un genre en particulier. Cela recouvre à la fois l'apparence de la personne (coupe de cheveux, maquillage, vêtements, ...), des manières de parler (ton, phrasé, ...), des comportements (geste, démarche, ...) ou encore des intérêts (le football, les sciences, la danse, la mode, ...). Le contexte culturel et social dans lequel nous vivons, avec ses stéréotypes et ses rôles de genre, influence donc notre perception de l'expression de genre.

Notre expression de genre peut varier dans le temps et peut refléter ou non notre identité de genre »¹².

Parmi les réponses de l'enquête, nous relevons qu'une expression de genre normée et en adéquation aux codes classiques du féminin et du masculin reste une condition pour se passer de coming-out. Ainsi, au sein des personnes ayant choisi de ne pas faire de coming-out, **5,7 % des répondant·es (29)** indiquent que cela est dû au fait qu'elles ne sont plus identifiables en tant que personne trans. Autrement dit, celles-ci ont un *passing* leur permettant de ne pas être visiblement trans : « Je ne fais plus de coming-out, je me présente normalement avec mes pronoms, et les gens suivent l'utilisation des pronoms » ou encore « J'ai fait ma transition pendant mes études supérieures donc tout le monde était au courant au début et j'ai fini par être stealth¹³ les dernières années ».

Au-delà des limites pour recourir à un prénom d'usage évoquées jusqu'ici (discriminations et violences dans toutes les sphères de vie, vulnérabilité économique des étudiant·es, marges de manœuvres inégales pour faire son coming out), d'autres freins semblent plus directement reliés à la mise en œuvre des procédures en elles-mêmes.

Des procédures de changement de prénom peu connues



12. Le Refuge, Livret LGBT+ 2024 : https://le-refuge.org/wp-content/uploads/2024/04/Livret-LGBT-2024_compressed.pdf
 13. Définition du Planning Familial : « Stealth (anglais pour « furtif », « sous-marin ») : On dit d'une personne trans qui a un cispassing et qui ne révèle pas qu'elle est trans qu'elle est « stealth ». Planning familial, Lexique Trans : <https://www.planning-familial.org/sites/default/files/2020-10/Lexique%20trans.pdf>

14. Emmanuel Beaubatie, « L'aménagement du placard. Rapports sociaux et invisibilité chez les hommes et les femmes trans' en France, », in *Passing*, Genèses (2019) n°14

15. Julia Serano, 2020, *Manifeste d'une femme trans*, p.125-126

Sur les **507 répondant·es**, plus d'un quart (**27 %, soit 135 personnes**) indiquent ne pas connaître les procédures de changement de prénom d'usage au sein de leur établissement (dont 28 disent ne pas avoir cherché à se renseigner à ce sujet). **2 % (10)** ont eu connaissance des procédures après leurs études et **1 % (7)** signalent qu'aucune procédure n'existe et / ou qu'elles ont dû se « débrouiller seule ». Quelques personnes ont même ajouté qu'elles avaient participé à la mise en place d'une procédure au sein de leurs établissements : « j'ai participé à la mise en place de telle procédure via une mobilisation collective dans l'université », « Il n'y avait aucune procédure et je l'ai créé ». Nous notons que ces situations paraissent non territorialisées et non spécifiques à certains types d'établissements.

A contrario, **19,5 % (99)** étaient déjà au courant des procédures au moment de leur entrée dans l'établissement et **40,6 % (206)** en ont eu connaissance durant leurs études.

Les sources de renseignement pour les procédures sont pour la plupart internes aux établissements. **23,2 % (186)** des répondant·es se sont ainsi tourné·es vers le site internet de l'établissement. Les brochures, les réunions de rentrée et les canaux officiels des administrations comptent pour **16 % (81)** des sources. Les équipes enseignantes et administratives sont également un levier puisque **8 % (41)** des répondant·es les ont sollicitées.

Nous notons cependant que de nombreux·ses étudiant·es se sont tourné·es vers des sources d'informations extérieures aux canaux officiels des établissements. Ainsi, **25,8 % (131)** se sont informé·es auprès d'associations, étudiantes ou non. Les ressources externes « autres » ne sont pas négligeables, puisqu'elles concernent **22,7 % (115)** des réponses. Parmi celles-ci, les répondant·es ont souvent précisé avoir eu connaissance des démarches par des ami·es et / ou d'autres personnes trans : « une amie trans ayant fait les démarches », « par un groupe messenger d'étudiant·es queer de l'université ». Enfin, quelques un·es mentionnent simplement « les syndicats ».

Les groupes de pairs, qu'ils soient militants ou affinitaires, constituent ainsi une ressource essentielle pour les personnes cherchant des informations. Ceci démontre l'importance des liens de proximité comme première approche face à une administration complexe à comprendre pour les étudiant·es.

Cependant, les liens de proximités peuvent être aussi facilitant que risqués. En effet, s'en remettre aux échanges purement interpersonnels et à la sensibilité de chacun·e est une garantie fragile pour les étudiant·es trans car trop aléatoire (toutes les personnes ne partagent pas les mêmes représentations du monde, n'ont pas la même connaissance des dispositifs, etc). D'autant plus que les étudiant·es évoluent dans des milieux profondément marqués par les discriminations et les violences produites sur la base de l'identité de genre.

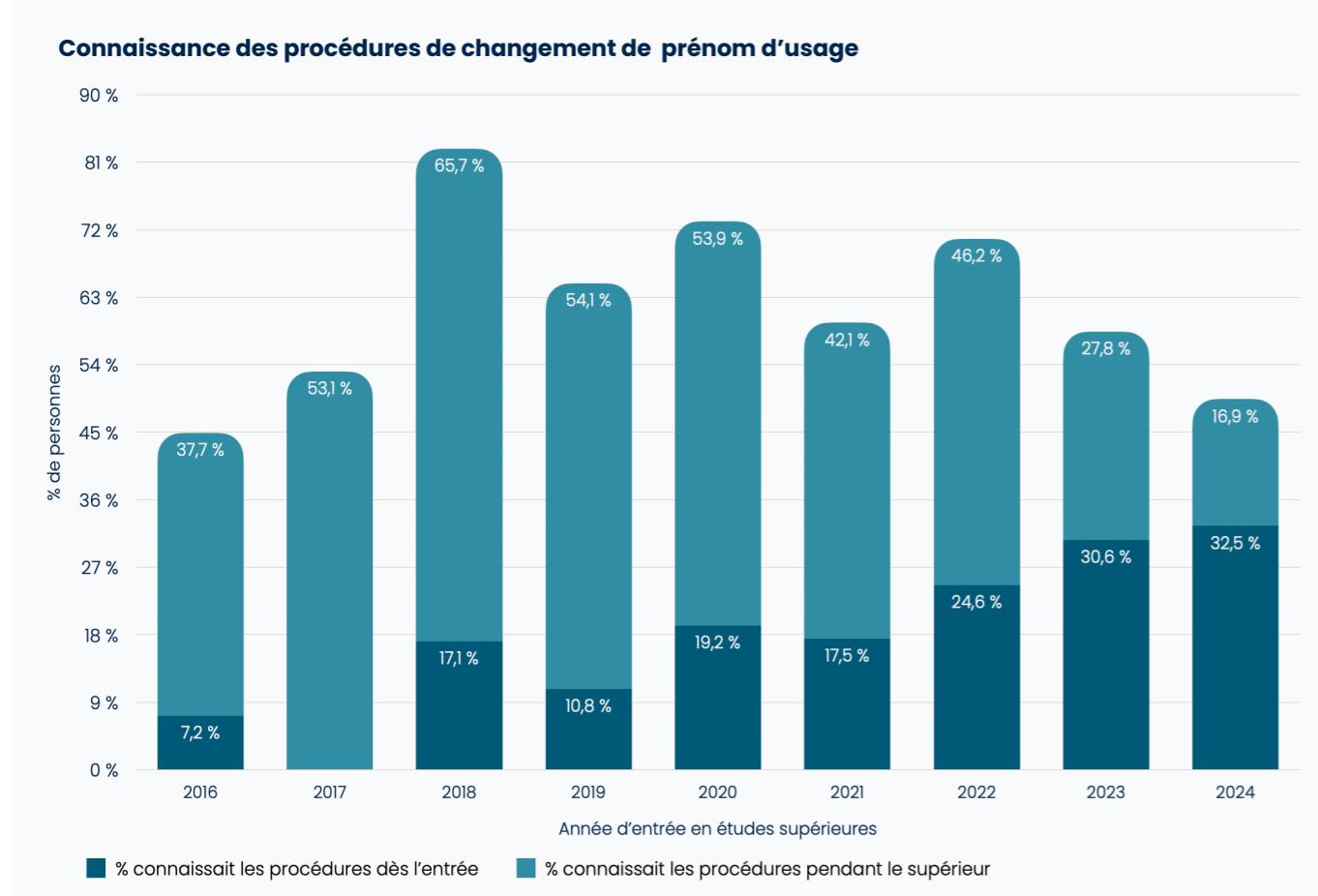
En effet, dans le questionnaire, les répondant·es qui le souhaitaient pouvaient poursuivre l'enquête et aborder les discrimination et violences vécues en lien avec le fait d'être trans, **21,1 % (107)** des répondant·es indiquent avoir vécu des préjugés, allant du mégenrage (le fait d'utiliser intentionnellement, ou non, le mauvais genre d'une personne pour parler d'elle ou s'adresser à elle) à des violences physiques et sexuelles :

« L'association a accepté, mais le comportement des membres a changé vis à vis de moi / ça a provoqué des discriminations », « Une camarade de classe s'est plaint du fait que « j'affiche » ma transidentité auprès des autres camarades »,

« Harcèlement moral organisé par un groupe d'extrême droite, lié à mon appartenance à un syndicat étudiant, impliquant des remarques sur le physique, l'identité de genre supposée, l'orientation sexuelle, etc ... »

« En soirée étudiante encadrée par notre corpo, j'allais tranquillement aux toilettes des hommes (qui sont normalement surveillées, avec 1 personne autorisée à la fois ; là ce n'était pas le cas). En rentrant, un groupe de 3/4 étudiants m'attendaient, m'ont attrapé et m'ont maintenu plaqué contre le mur pour me déshabiller et me toucher. Je suis un homme trans ».

Le courrier de 2019, un réel impact sur la procédure ?



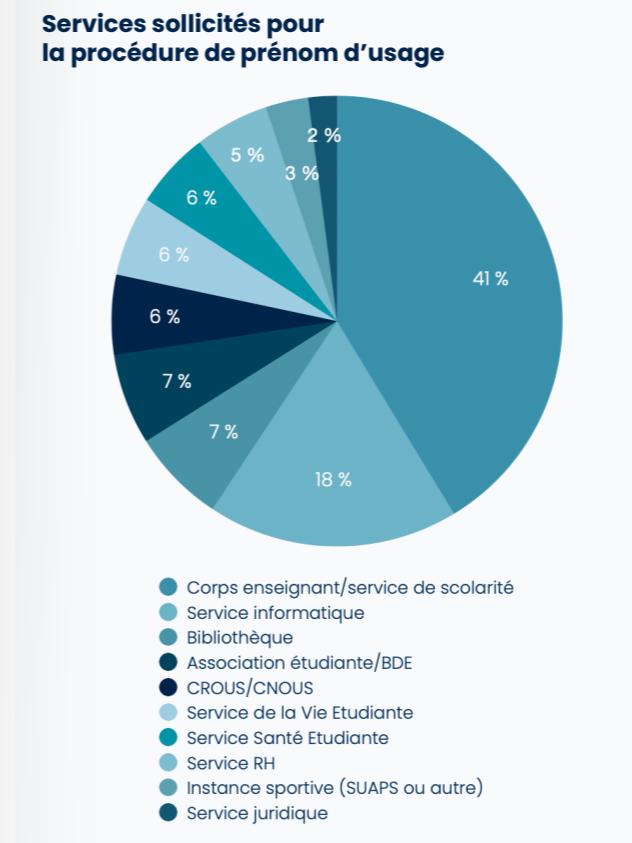
Exemple de lecture : parmi les répondant·es ayant commencé leurs études supérieures en 2020, **19,2 %** ont indiqué avoir eu connaissance des procédures de changement de prénom d'usage dans leur établissement dès leur entrée dans celui-ci et **53,9 %** ont pris connaissance de celles-ci au cours de leurs études. Au total, près de **75 %** des répondant·es ayant commencé leurs études en 2020 ont eu connaissance des démarches avant ou pendant leurs études.

Ces données montrent qu'**une part de plus en plus importante d'étudiant·es semble avoir connaissance des démarches pour le changement de prénom d'usage dès leur entrée dans les études supérieures**.

Cependant, **la part d'étudiant·es trouvant les informations au cours de leurs études semble largement diminuer depuis 2022**, faisant repasser le taux d'information total en 2024 sous la barre des 50 %. Cela indique que **la communication sur les procédures de prénom d'usage dans les établissements s'essouffle et reste donc perfectible**.

On remarque ici que des documents officiels comme le courrier du MESR de 2019 ont un impact positif sur les établissements et témoignent de la nécessité de mener une politique de lutte contre les discriminations au niveau national.

Des services peu connus et peu formés



Si les courriers ministériels ont des impacts positifs, ils ne sont pas suffisants. Nous constatons que c'est dans leur application que la loi et les directives du MESR restent perfectibles. En effet, les services des établissements semblent peu organisés et formés pour mettre en place les dispositifs de prénom d'usage.

Ce constat a déjà été dressé par Juliette Jouan en 2024 (L'inclusion des personnes trans par la procédure du prénom d'usage, *Genre Éducation Formation*, 8.) : « (les personnes trans) font face à des personnes méconnaissant aussi bien la procédure que ce que signifie le fait d'être trans. »

Au total, **56 % (284)** des répondant·es ont indiqué avoir formulé une demande de changement de prénom d'usage à au moins un service. Parmi ceux-ci : **80 % (227)** ont demandé la modification de leur prénom d'usage aux services administratifs. Cette qualification, la plus citée, reste floue car elle ne différencie pas les services des établissements qui seraient les plus aptes à accéder à leur demande. C'est d'ailleurs une expression englobante largement utilisée dans les réponses tout au long du questionnaire démontrant la **difficulté de flécher un service en particulier**.

Cela s'illustre également dans le fait que **44,5 % (101)** des personnes déclarant avoir fait une demande auprès des « services administratifs », déclarent avoir renouvelé cette demande auprès de plus d'une autre instance.

On remarque également que, peu importe le service contacté, les enquêté·es soulèvent systématiquement des difficultés communes :

- **Les démarches sont longues et souvent lourdes** : nécessitant plusieurs interlocuteur·ices, demandant des relances ou des vérifications de la part de l'étudiant·e pour vérifier que le changement est bien appliqué partout.

« J'ai envoyé plusieurs mail à la scolarité de mon établissement, ne sachant pas à qui m'adresser, sans réponses jusqu'à présent », « J'ai sans cesse dû demander à la référente égalité de genre de mon école si elle savait à qui je devais m'adresser »

- **Les informations sont difficiles à trouver ou à comprendre** : même lorsque les étudiant·es ont connaissance de celles-ci, les interlocuteur·ices ne sont pas toujours clairement identifié·es et les attentes des services ne sont pas explicites

« Les démarches auprès du CROUS ont été très longues, fatigantes et stressantes », « C'est une charge mentale énorme et épuisante de devoir relancer non stop les administrations qui m'a épousseté d'où un très long délai pour ce changement »

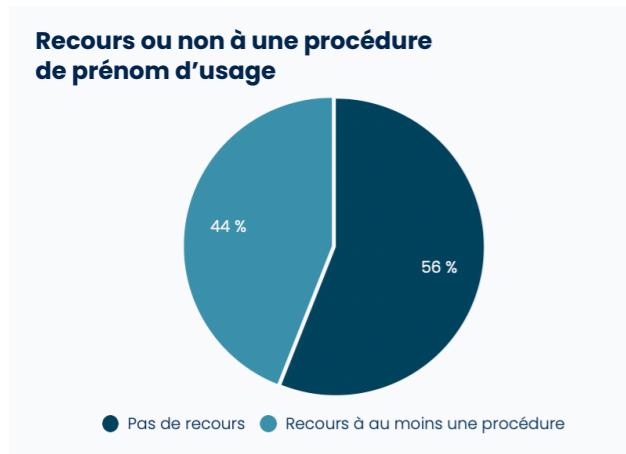
- Dans certains cas, **des justificatifs de changement de prénom à l'état civil et /ou des justificatifs médicaux ont été demandés aux répondant·es**. Ces demandes traduisent une méconnaissance des procédures de la part des personnels concerné·es.

- Certain·es répondant·es ont fait face à **des refus injustifiés** de leur demande et ont parfois préféré **renoncer à poursuivre les démarches**.

Le détail des demandes faites par service et les difficultés rencontrées sont détaillées dans l'Annexe 3.

De plus, si les étudiant·es ont du mal à identifier le bon service, les services dans leur globalité ne semblent pas répondre aux demandes de manière adaptée, ce qui entraîne un fort non recours aux procédures et des procédures jugées inefficaces.

De nombreuses personnes n'ayant pas recours au dispositif



Au total, **44 % (223)** des répondant·es ont indiqué **n'avoir fait aucune demande à l'un des services proposés dans le questionnaire**. Ainsi, parmi les personnes n'ayant fait aucune démarche de changement de prénom d'usage dans leur établissement :

- **27,8 % (62)** n'avaient « tout simplement » **pas envie de faire les démarches**. Cependant, dans près de la moitié des cas (28), cette non envie va en réalité de pair avec un ou plusieurs autres motifs. Ainsi, **22 de ces répondant·es ne se sentaient « pas légitimes » à formuler une demande** (parmi lesquelles la moitié (11) s'identifient comme non-binaires) ; 8 soulignent que **les démarches leur paraissaient trop anxiogènes** et autant notent ne pas avoir su qui contacter pour les amorcer ; 2 personnes avaient eu de **mauvais retours de la part d'autres étudiant·es** et 3 avaient elles-mêmes eu de **mauvaises expériences dans de précédents établissements**.

Des dispositifs jugés inefficaces et un continuum transphobe

Si 44 % des enquêté·es (223) n'ont fait aucune démarche, les personnes ayant choisi de recourir à un dispositif de prénom d'usage ne sont pas assurées de l'efficacité de la procédure. Au contraire, les étudiant·es révèlent subir de nombreux comportements

Attention, recourir au dispositif de prénom d'usage n'est pas forcément nécessaire et souhaité pour les étudiant·es trans : « Je ne souhaitais pas changer de prénom », « Je ne sais pas encore si je souhaite changer mon prénom d'usage », « Je n'en ressentais pas le besoin, mon prénom d'usage ne me dérange pas dans mon expression de genre », « Je suis très bien avec mon prénom administratif », etc.

- Au total, **13,5 % (30)** ont indiqué **ne pas avoir su qui contacter pour réaliser les démarches**. La plupart des personnes concernées s'identifient comme **non-binaires (18)**. Au total, **11,7 % (26)** ont indiqué **ne pas avoir fait les démarches car celles-ci leur paraissaient trop anxiogènes**. Parmi ces répondant·es, **la majorité est à nouveau composée de personnes non-binaires (14)** et nous avons également ici une surreprésentation de femmes trans (8) par rapport à d'autres motifs de non-recours.
- Enfin, **19,7 % (44)** ont indiqué **ne pas avoir fait les demandes car ne se sentaient « pas légitimes »**. Comme énoncé plus tôt, ce sentiment de légitimité semble manquer **principalement chez les personnes de notre échantillon qui s'identifient comme non-binaires (27)**.

inadaptés voire illégaux après saisie du dispositif de prénom d'usage. Ainsi, parmi les personnes (284) ayant eu recours à au moins une démarche de changement de prénom d'usage :

- **40,8 % (116)** ont indiqué que leur prénom n'avait pas été modifié sur l'ensemble des documents de l'établissement.
- **34,5 % (98)** signalent qu'en plus de l'absence de modification sur tous les documents, certain·es enseignantes utilisent encore leur prénom assigné à la naissance.

« Mon prénom n'était pas changé sur les listes d'appel », « Mon ancien prénom est présent sur les liste d'appel, mais sur beaucoup d'autres choses, c'est mon nouveau prénom », « Sur le site de *** mon prénom est le bon, mais sur Moodle, Calao, et en mail, je n'ai toujours pas mon vrai prénom mais toujours mon deadname¹⁶ après plusieurs MOIS »

Certains témoignages indiquent par ailleurs une **persistance du problème y compris après un changement d'état civil, plaçant l'établissement en situation d'ilégalité** : « mon deadname était toujours présent dans mon adresse mail étudiante y compris après mon changement de prénom officiel (en licence) », « Je n'ai toujours pas d'adresse mail avec mon prénom/sans mon deadname (1 an et demi après le changement à l'Etat-Civil et 2 ans après la demande de prénom d'usage) »

- **86 % (244)** indiquent que certain·es enseignant·es n'ont pas commencé à utiliser leur prénom d'usage malgré le changement administratif réalisé.
- Le problème persiste dans les cercles étudiants : seulement **10,2 % (29)** ont indiqué que leurs camarades étudiant·es avaient accepté de les genrer / les nommer correctement après leur changement administratif

Pourtant, accéder à un prénom d'usage dans l'ESR peut permettre de faciliter l'accès à un changement de prénom à l'état civil: plusieurs personnes ont indiqué avoir pu se servir de leur changement de prénom d'usage à l'Université comme preuve pour le dossier de demande de changement de prénom à l'état civil (CPEC). 63 % des personnes ayant fait un CPEC ont indiqué avoir eu recours à l'attestation de leur établissement comme preuve et une personne indique même : « Un professeur a témoigné pour mon changement de prénom à l'état civil ».

De la transphobie couplée à d'autres critères de discrimination

28 répondant·es ont estimé que les problèmes rencontrés dans leurs démarches pouvaient être liés à des discriminations ou violences basées sur leur « couleur de peau, leur origine et / ou leur religion réelle ou supposée ».

Dans les témoignages libres en fin de questionnaire, les étudiant·es trans abordent aussi l'épuisement suscité par les démarches et expriment des inquiétudes :

« Je suis épuisée, 1 an et demi à me battre et ce n'est toujours pas terminé. Il y a un problème à chaque étape, les services administratifs ne connaissent pas les textes de lois. Dans le cas de l'arrivée d'un fasciste au pouvoir, la correction sera supprimée en 15 jours »

16. « Deadname / morinom : Nom de naissance d'une personne trans qui a pu être changé en usage ou légalement. Le demander ou le rappeler constitue une attitude transphobe, car perçue par certaines personnes comme invalidante. » (Association OUTrans)

« Je me sentais seul car chaque jour je me sentais être un objet ou un animal différent »,

« Épuisant juste. J'ai l'impression que c'est encore pire quand on essaye de faire valoir son droit à la civilité d'usage. En tant que doctorant financé, les choses se compliquent aussi avec les RH »

« Le fait d'être binationale algérienne complexifie tout. L'administration demande pour se présenter aux élections sous la bonne identité d'avoir fait des changements à l'état civil malgré que ces mêmes changements m'empêcheraient d'aller en Algérie »

62 personnes ont estimé que cela pouvait être lié à des discriminations ou violences basées sur « un handicap et / ou une pathologie, visible ou non ».

Et à l'étranger ?

Certain-es étudiant-es trans s'engagent dans des parcours d'études à l'international. Une question libre permettait aux personnes concernées de faire part de leurs expériences dans des établissements à l'étranger afin de voir quelles peuvent en être les bonnes pratiques ou au contraire, quelles destinations peuvent mettre en difficulté les étudiant-es trans. Au total, **38 réponses** ont été développées.

Certaines destinations, comme le Canada, l'Espagne, les États-Unis ou les pays du Royaume-Uni reviennent fréquemment comme des exemples de lieux d'études où les changements ont été faciles, tant sur le plan social qu'administratif :

• Au Canada : « Mon équipe de recherche, au Canada, était aussi beaucoup plus mixte (quasiment paritaire) et plus ouverte sur ces questions » ; « Il est courant là-bas que chaque élève se présente avec prénom et prénom [...] ». Les professeurs tiennent seulement compte de ce qui est annoncé à ce moment-là et non des données parfois fournies par l'administration »

• En Espagne : « L'Université [...] a cependant fait en sorte que tous les documents soient au genre masculin et je n'ai donc eu aucune difficultés sur place » ; « prise de contact par mail avec le service relation internationale entrante et changement fait par l'université directement »

« Un grand sentiment de lassitude. Étant polyhandicapé en plus du fait d'être trans, je suis épuisé par toutes ces démarches »

« L'info est pas accessible, le protocole est obscur, la fiche d'inscription avec la mention « prénom d'usage » est trompeuse car cette info n'est pas utilisée »

« Je suis autiste donc je n'avais pas forcément tous les codes et tous les éléments »

99 personnes ont estimé que cela pouvait être lié à des violences basées sur leur « orientation sexuelle réelle ou supposée », sans développer de témoignage à ce sujet.

Les attaques politiques et juridiques contre les personnes trans au Royaume-Uni et aux Etats-Unis ces derniers mois doivent cependant pousser les administrations des établissements français et des programmes d'échange à une vigilance particulière. Ces destinations peuvent aujourd'hui être à risque pour les personnes trans (interdiction de fréquenter certains lieux publics, risque de privation des traitements hormonaux, exclusion du territoire...) et les évolutions législatives régulières doivent être surveillées. Une carte comme celle d'ILGA Europe peut être mise en ressource parmi les informations à destination des étudiant-es : <https://rainbowmap.ilga-europe.org/>

Des expériences isolées en Allemagne, en Afrique du Sud, en Thaïlande ou encore en Irlande relatent des parcours pouvant être plus compliqués, voire violents :

• En Allemagne : « Là, comparé à ma fac française, ça a été l'enfer, car je n'avais pas la possibilité d'employer mon prénom d'usage sans passer par un changement officiel, qui a pris plusieurs mois et était payant [...]. J'ai renoncé à avoir une carte d'étudiant avec mon prénom d'usage par contre. »

• En Thaïlande : « Le côté sociétal, le changement du nom d'usage passe facilement mais au niveau administratif on ne pense même pas à procéder à la démarche, car cela ne se fait pas tout court. Selon les statistiques de la faculté, il n'y avait presque pas de discrimination liée à la transidentité. »

• En Irlande : « Cependant, au moment de créer la carte étudiante, l'administratrice ne voulait utiliser que ma carte d'identité et pas mon dossier étudiant. Il y avait donc uniquement ma carte étudiante à mon dead-name. » ; « Les cours sont à choix en Irlande donc il n'y a pas de coordinateur de cursus, donc il faut informer soi-même tous ses professeurs d'un changement de prénom / pronom, contrairement en France où le service vie étudiante a proposé de le faire pour moi. »

• En Afrique du Sud : « dans un milieu peu acceptant LGBT, j'ai vraiment beaucoup restreint mon expression divergente de mon genre assigné à la naissance, encore une fois peur pour ma sécurité. »

Une enquête visée par de nombreux commentaires transphobes

Comme nous l'avons évoqué dans l'introduction, de nombreuses réponses n'étaient pas exploitable car elles provenaient de personnes non concernées (cisgenres). Deux types de profils permettent de prendre la température transphobe lors de cette enquête nationale :

- Les personnes tentant de saboter l'enquête en répondant de manière non cohérente**
- Les personnes répondant de manière détaillée aux questions ouvertes avec des menaces et/ou des témoignages profondément dégradants et transphobes**

Notons que **32 personnes** ont développé une réponse « autre » à la question « vous êtes ? », qui permettait de développer l'identité de genre dans laquelle la personne se reconnaît. Deux catégories ressortent, avec d'un côté les véhicules (12 réponses), de l'autre les animaux (une dizaine de réponses). S'il n'y a pas d'animal qui ressort, l'hélicoptère revient à 8 reprises. Nous pouvons faire le lien avec la nouvelle de Science-Fiction d'Isabel Fall *I Sexually Identify as an Attack Helicopter* (en français « Je m'identifie sexuellement à un hélicoptère d'attaque »).



Le retournement du privilège cisgenre

Un exemple de témoignage parmi d'autres montre les mécanismes à l'œuvre perpétuant le continuum des préjugés. Nous choisissons ici de retranscrire un verbatim transphobe entier, non pas par sensationnalisme, mais parce qu'il reprend des idées reçues et propos que l'on retrouve dans les récits de tous·tes les enquêté·es, qu'ils soient trans ou non concerné·es par le questionnaire (mais ayant choisi d'y répondre tout de même).

Le témoignage suivant reprend donc de nombreux écueils transphobes :

- Le refus d'existence aux personnes trans
- La minimisation des vécus trans
- L'euphémisation des discriminations et violences vécues par les personnes trans
- Les stéréotypes transphobes
- La mise en équivalence des difficultés rencontrées par les personnes cisgenres (à respecter les personnes trans) avec la transphobie vécue par les personnes trans
- L'hystérisation des personnes trans
- L'accusation de prosélytisme faite aux personnes trans
- Le renversement du privilège : les personnes trans seraient avantagées en société lorsqu'on sanctionne les auteure·s de transphobie ou lorsqu'on tente de rééquilibrer une société cis-normée (dispositifs de prénom d'usage, mention de genre, etc.).

« J'ai fait mon coming-out en tant que noble il y a de cela 2 ans. Hélas, à mon grand désarroi, l'odieuse administration qui hante mes jours refuse toujours d'appliquer mon nouveau nom complet « Charles-Edouard-Jacques-Bertrand-Henri-Joseph, Comte de Montmorency-Luxembourg de la Rochefoucauld-Chantilly de Beaumont-Castelvieux d'Aiguillon, Duc de La Vallière et Pair de France, Seigneur de Saint-Florentin, Baronet d'Argentière, Maréchal de l'Empire et Lieutenant-Général des Armées du Roi » sur mes documents d'identité, et mes semblables au sein de mon établissement refusent de l'utiliser au prétexte que, je cite : « c'est quand même un peu long non ? » et « c'est bizarre quand ton nom de famille est Jawoud ». L'ensemble du corps professoral conspire également contre moi et refuse d'utiliser mes pronoms qui sont : « votre magnificence », « votre altesse royale » et « votre immanente excellence ».

Ce monde irrévérencieux envers les personnes trans est également ignorant des comportements à tenir en présence de personnes comme moi : ni baisemain, ni courbettes gracieuse à mon passage, ni silence réservé, ni déférence en audience, ni même un respectueux écartement pour me laisser la première place dans la queue du RU !

Enfin, comble de la malaisance, l'administration persiste à quémander auprès de moi des frais de scolarité, tandis que les va-nu-pieds assurant la gestion du RU m'obligent à payer ma pitance ! Ignorant-ils donc les droits des nobles trans, qui sont exemptés de paiement du fait de leur identité ? Il n'apportent comme plate excuse qu'une référence à une certaine « abolition des priviléges », un texte ancien et réactionnaire, qu'il serait bon de supprimer de notre appareil législatif. »

Quelques références scientifiques sur le sujet :

- Espineira, K. et Thomas, M.-Y. (2022). *Transientités et transitude : se défaire des idées reçues*. Le Cavalier Bleu.
- Prieur C., (2019) « Les violences envers les personnes trans à l'université. Des conséquences sur la santé mentale aux pistes pour s'en sortir », *Genre, sexualité & société*, 22.

Conclusion

Les éléments de ce rapport permettent d'expliquer comment un grand nombre d'étudiant·es ont choisi de ne pas faire de démarche de prénom d'usage dans l'ESR (44 % ; 223 personnes) : entre transitions plurielles, manque de marge de manœuvre pour faire un coming out qui conditionne la procédure, méconnaissance des dispositifs, méconnaissance des services auxquels s'adresser, existence de résistances transphobes dans les liens interpersonnels et manque de formation des services sur le dispositif.

Ces éléments montrant un continuum transphobe et des discriminations liées à l'identité de genre à l'échelle systémique, expliquent aussi le fait que la plupart des étudiant·es ayant recours à ces dispositifs se voient souvent confronté·es à de nouvelles discriminations et violences discriminatoires. En effet, le courrier du 17 avril 2019 portant sur l'utilisation du prénom d'usage a permis aux personnes trans d'entamer des démarches auprès de leur établissement d'études supérieures. Cependant, il n'est pas suffisant en tant que tel. Une réalité remonte en interrogeant les étudiant·es trans : les droits, après avoir été déclarés, nécessitent d'être appliqués avec des moyens. L'inefficacité perçue des procédures de prénom d'usage pour les étudiant·es trans s'inscrit ici dans une absence de politique publique plus large traitant de l'ensemble des sphères de vies, niveaux sociologiques et spécificités liées aux étudiant·es trans dans une société cis-normée.

A l'inverse, aujourd'hui, la réussite des procédures de prénom d'usage est conditionnée à la charge mentale, aux capacités d'engranger le stress des personnes concernées ainsi qu'aux sensibilités personnelles des agent·es et camarades étudiant·es. Cette responsabilisation des personnes concernées paraît très lourde dans une période de la vie semée d'embûches, notamment en raison du jeune âge, de la précarité qui en découle et de la place dans les rapports de pouvoir face aux personnels administratifs, enseignants et à la transphobie récurrente dans les rapports interpersonnels.

Cette enquête montre aussi sans surprise que les vécus sont traversés par le sexism dans toute sa binarité : la plupart des demandes de justificatifs médicaux touchent le plus fréquemment des personnes s'identifiant en tant qu'hommes ou personnes non-binaires, tous services confondus. Du côté des personnes non-binaires et des femmes trans, c'est davantage le sentiment d'illégitimité qui empêche d'entamer une démarche dès le départ. Ce sentiment n'est pas inhérent aux personnes mais est créé par un environnement discriminatoire et transphobe. Remarquons que les personnes non-binaires constituent 55 % de l'échantillon. Leurs droits en tant que bénéficiaires du service public ne peuvent donc pas être traités à la marge.

Annexes

Annexe 1 : tableau de réponses pour le profil des répondant·es

Question	Réponses et chiffres
Je m'identifie comme...	106 hommes trans
	93 femmes trans
	26 non binaires trans fem
	221 personnes non binaires et dans la diversité de genre
	28 non-binaires trans masc
	1 personne n'a pas souhaité répondre
	32 s'identifient uniquement en tant que personnes trans
Nationalité	482 personnes françaises
	Dont 20 avec une double nationalité
	25 personnes étrangères
Catégorie socio-professionnelle	2 artisan·es, commerçant·es et chef·fes d'entreprise
	1 artisan·es, commerçant·es et chef·fes d'entreprise + cadre et professions intellectuelles supérieures
	1 artisan·es, commerçant·es et chef·fes d'entreprise + étudiant·es
	52 cadres et professions intellectuelles supérieures
	1 cadres et professions intellectuelles supérieures + professions intermédiaires
	4 cadres et professions intellectuelles supérieures + employé·es
	1 cadres et professions intellectuelles supérieures + ouvriers
	1 personne qui travaille dans l'agriculture
	25 cadres et professions intellectuelles supérieures + étudiant·es
	8 professions intermédiaires
	1 étudiant·e + professions intermédiaires
	23 employé·es
	16 employé·es + étudiant·es
	3 employé·es + ouvrier·es + étudiant·es
	4 ouvrier·es
Âge	0 retraité·es
	345 étudiant·es
	19 sans activité professionnelle
	5 15-17 ans
	489 18-35 ans
	12 36-60 ans
	1 61 ans et +

Annexes

Question	Réponses et chiffres
Type d'établissement fréquenté	331 en universités 4 STS 4 prépa DUT 4 en labo de recherche 76 formation d'ingénieur·es 2 paramédical et social 4 écoles de comberces, gestion comptabilité et vente 36 CPGE et prépa intégrée aux grandes écoles 29 autres établissements d'enseignement supérieur 4 ENS 1 lycée technique 1 école d'archi 3 IUT 6 IEP 2 école d'art
Diplôme obtenu le plus élevé	1 CAP 4 BTS 7 DUT 167 licences générales 5 licences professionnelles 19 Masters professionnels 9 Masters professionnels + Masters de recherche 48 Masters de recherche 56 Masters indifférenciés 2 Masters de recherche + Master indifférencié 1 Master professionnel + Master indifférencié 97 diplômes d'ingénieur·es 3 écoles de commerce 57 doctorats hors HDR 10 diplômes de docteur 4 capacités en médecine 1 DES 6 diplômes Arts divers 6 Bachelor Universitaire de Technologie 4 non diplômé·es
Type d'études	61 droits et sciences politiques 38 sciences économiques, comptabilité, gestion, management et administration 53 arts, y compris filières techniques (design, mode, musique, danse, comédie, cinéma, cirque, ingé son) 136 lettres, philosophie, sciences du langage, langues 183 SHS (sociologie, anthropologie, psychologie, histoire, géographie, sciences de l'éducation) 154 sciences fondamentales et applications (maths, physique, chimie, SVT) 4 STAPS management du sport et coaching 24 médecine (tout domaine de santé pharmaceutique et médical) 108 technologie, informatique 4 formation à des métiers manuels (paysagisme, ébénisterie, maçonnerie) 6 agricole (agronomie, agroécologie, paysagisme, alimentation, production animale, production végétale, vétérinaire) 3 architecture

Question	Réponses et chiffres
Année(s) de cursus	69 en 2016
	94 en 2017
	124 en 2018
	155 en 2019
	199 en 2020
	255 en 2021
	309 en 2022
	365 en 2023
	421 en 2024
	405 en 2025
Lieu d'études	59 en AURA
	5 en BFC
	28 en Bretagne
	17 en CVL
	39 en GE
	1 en Guadeloupe
	71 en HDF
	139 en IdF
	2 en Réunion
	1 en Martinique
	17 en Normandie
	73 en Nouvelle Aquitaine
	24 en Occitanie
	16 en PACA
	10 en PDL
	0 en Guyane
	0 en Corse
	0 à Mayotte

Annexe 2 : détail des actions de transition réalisées par les répondant·es

Types de transition	
Transition sociale uniquement	183
Pas de transition	80
Transition sociale + prise d'hormones	52
Transition sociale + CPEC + prise d'hormones	40
Transition sociale + prise d'hormones + CPEC + CEC + opération d'affirmation de genre	37
Transition sociale + CPEC	22
Transition sociale + changement de prénom + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignation sexuelle)	21

Types de transition	
Transition sociale + prise d'hormones + CPEC + CEC	19
Prise d'hormones uniquement	16
Ne souhaitent pas préciser	10
Transition sociale + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignation sexuelle)	7
CPEC uniquement	5
Transition sociale + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignation sexuelle)	4
Changement de prénom + prise d'hormones	2
Transition sociale + CPEC + opérations	2
Transition sociale + CEC + CPEC	2
Opération d'affirmation de genre uniquement (y compris mais pas seulement les opérations de réassignation sexuelle)	2
Transition sociale + prise d'hormones + opération d'affirmation de genre (y compris mais pas seulement les opérations de réassignation sexuelle) + CEC	1
CEC uniquement	1

Annexe 3 : détail des problèmes rencontrés dans les différents services lors des démarches de changement de prénom d'usage

Des services administratifs très sollicités

Sur les 227 personnes ayant **fait la demande de changement de prénom d'usage auprès des services administratifs**, **42,7 % (97)** ont indiqué n'avoir rencontré aucun problème.

Sur les **57,3 % (130)** ayant rencontré des difficultés, celles-ci signalent une ou plusieurs des difficultés suivantes :

- **43,1 % (56)** signalent avoir eu du mal à savoir quelles démarches étaient possibles et comment les faire, et **46,2 % (60)** indiquent un délai long pour la réalisation des démarches (« plusieurs semaines ou mois »).

- **37,7 % (49)** signalent qu'un justificatif de changement de prénom à l'état civil leur a été demandé, et parmi celles-ci, **6** indiquent que des justificatifs médicaux leur ont également été demandés. Parmi ces 6 personnes, 3 ont indiqué un lieu d'étude dans les Hauts-de-France ; les personnes concernées ont indiqué à égalité avoir étudié à l'Université ou avoir eu des parcours dans des CPGE et grandes écoles ; 4 de ces 6 personnes ont fait face à un refus final de leurs administrations.

- Au total, **15,4 % (20)** ont fait face à un refus, au moins temporaire, de la part d'un·e administrateur·ice ; **la grande majorité de ces personnes (18)** indiquent qu'on leur avait demandé une preuve de **Changement de Prénom à l'État Civil (CPEC)**. Nous pouvons également noter que : 5 de ces personnes ont indiqué qu'aucune procédure n'existe dans leur établissement et / ou qu'ils avaient contribué à les mettre en place ; 10 personnes de cet échantillon ont indiqué, à égalité, des établissements dans les Hauts-de-France ou en Île-de-France. Ces situations ont majoritairement touché des personnes entrées en études après 2019 (14). Les diplômé·es en Sciences fondamentales semblent majoritairement touché·es (12) et les établissements d'ingénieur·es dans lesquels ils s'intègrent constituent 50 % de l'échantillon (10). Les CPGE sont le 2^{ème} type d'établissement mentionnés ici ; les Universités représentent 4 des 20 cas.

- Au total, **11,5 % (15)** indiquent avoir finalement renoncé à poursuivre leurs démarches.

Des enseignant·es et services de scolarité au rôle prépondérant

Sur les 202 personnes ayant **fait la demande de changement de prénom d'usage auprès des enseignant·es ou services de scolarité, 58 % (117) ont indiqué n'avoir rencontré aucun problème.** Nous pouvons présupposer que les liens de proximité pouvant exister entre les enseignant·es et les étudiant·es peuvent faciliter les démarches, mais engrangent d'autant plus de violences lorsque les relations sont difficiles.

Ainsi, sur les 42 % (85) ayant rencontré des difficultés :

- **40 % (34)** signalent avoir eu du mal à savoir quelles démarches étaient possibles et comment les faire et **38,8 % (33)** indiquent un délai long pour la réalisation des démarches (« plusieurs semaines ou mois »).

- **28,2 % (24)** signalent qu'un justificatif de changement de prénom à l'état civil leur a été demandé et parmi celles-ci, 3 indiquent que des justificatifs médicaux leur ont également été demandés. Toutes les 3 font partie des personnes pour qui ces documents ont également été demandés par les services administratifs. Ces situations concernent plusieurs

Des services informatiques n'échappant pas à la binarité

Sur les 88 personnes ayant fait la **demande de changement de prénom d'usage auprès des services informatiques, 64,8 % (57) indiquent avoir rencontré des difficultés.** Parmi celles-ci :

- **28,1 % (16)** signalent avoir eu du mal à savoir quelles démarches étaient possibles et comment les faire et **45,6 % (26)** indiquent un délai long pour la réalisation des démarches (« plusieurs semaines ou mois »).

- **24,6 % (14)** signalent qu'un justificatif de changement de prénom à l'état civil leur a été demandé et parmi celles-ci, 2 indiquent que des justificatifs médicaux leur ont également été demandés. Toutes les 2 font partie des personnes pour qui ces documents ont également été demandés par les services administratifs. Ces situations concernent 2 personnes ayant indiqué des CPGE comme établissements principaux, dans 2 régions de l'hexagone, sur des temps d'études longues.

- **15,8 % (9)** ont fait face à un refus, au moins temporaire, de la part d'un·e enseignant·e dont 6 indiquent qu'on leur avait demandé une preuve de CPEC.

régions de l'hexagone et des parcours différents en termes de niveau d'études, de diplômes préparés et d'années d'études.

- **15,3 % (13)** ont fait face à un refus, au moins temporaire, de la part d'un·e enseignant·e dont 7 indiquent qu'on leur avait demandé une preuve de CPEC. Nous pouvons également noter que ces répondant·es viennent de diverses régions de l'hexagone et que ces situations ont majoritairement touché des personnes entrées en études après 2019 (10). Les Universités et les écoles d'ingénieur·es représentent chacune 6 personnes au sein de cet échantillon.
- **30,6 % (26)** indiquent que des enseignant·es ont à priori accepté la demande mais n'ont ensuite pas persisté dans l'utilisation du prénom d'usage de l'étudiante.
- Au total, **14,1 % (12)** indiquent avoir finalement renoncé à poursuivre leurs démarches.

Bibliothèques / BU

Sur les 33 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès des services de bibliothèques étudiantes / universitaires, **54,5 % (18)** indiquent avoir rencontré des difficultés. Parmi celles-ci :

- **33,3 % (6)** indiquent qu'un justificatif de CPEC leur a été demandé. Parmi ces personnes, 4 ont renoncé aux démarches par la suite et l'une d'entre elles a indiqué qu'un justificatif médical lui avait également été demandé.
- **Les difficultés sur le temps des démarches (44,4 % - 8) et les difficultés à trouver les informations (38,9 % - 7) ressortent toujours.**

SVE (Service de la Vie Étudiante)

Sur les 28 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès du Service de la Vie Étudiante, **50 % (14)** indiquent avoir rencontré des difficultés, parmi lesquelles la longueur des démarches et la difficulté à trouver les informations ressortent comme les principaux obstacles (71,4 % - 10). Par ailleurs :

- **21,4 % (3)** ont indiqué qu'un justificatif de CPEC leur avait été demandé ; aucun justificatif médical ne semble cependant avoir été demandé.

CROUS / CNOUS

Sur les 27 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès du CROUS et / ou du CNOUS, **74,1 % (20)** signalent avoir rencontré des difficultés. Parmi celles-ci :

- des problématiques récurrentes semblent liées à la durée et à l'application des démarches (temps longs et non application sur l'ensemble des documents à égalité pour **30 % (6)** des répondant·es)
- **les problématiques principales concernent toujours l'accès à l'information concernant ce droit (40 % - 8) et la demande de justificatifs de changement de prénom (40 % - 8)**
- **15 % (3)** indiquent avoir fait face à des refus de la part d'agent·es de ces services ; 2 d'entre elles ont saisi le DDD (Défenseur des Droits) ; la 3^{ème}, à qui des justificatifs médicaux ont également été demandés, a renoncé à poursuivre ses démarches.

• **16,7 % (3) ont fait face à des refus** de la part des personnels des bibliothèques, menant à des renoncements dans 2 des cas et au recours à une association pour le dernier.

- Les grandes écoles, incluant les CPGE et les formations d'ingénieur·es, représentent la moitié des personnes ayant indiqué avoir rencontré des difficultés (9). Les régions AuRA, Île-de-France et Hauts-de-France représentent chacune 5 réponses de cet échantillon.

- 1 personne signale avoir fait face à un refus, la conduisant à interrompre ses démarches.

- **Plus de la moitié des personnes ayant rencontré des difficultés sont / étaient en formations d'ingénieur·es (57,1 % - 8) ; la quasi-totalité (85,7 % - 12) est entrée en étude en 2019 ou après ; presque toutes les régions de France hexagonale sont citées.**

- Les 20 signalements semblent venir légèrement plus de la région AURA (25 % - 5) que d'autres mais presque toutes les régions de l'hexagone sont citées au moins une fois. **Les personnes ayant étudié / étudiant à l'Université représentent la grande majorité de cet échantillon (80 % - 16).**

- Nous avons eu quelques verbatim très explicites dans cette partie là :

« On m'a fortement conseillé de revenir en arrière sur ma décision car compliqué administrativement à gérer de leur côté »

Ou encore :

« Le processus était humiliant et très difficile émotionnellement et psychologiquement »

SSE (Service de Santé Étudiante)

Sur les 27 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès du SSE (anciennement SSU) ou services de santé étudiante :

- **59,3 % (16)** signalent que le changement s'est fait sans problème.
- Le problème principalement soulevé est la difficulté de connaître les démarches à réaliser pour effectuer ce changement (**18,5 % - 5**).
- **11,1 % (3)** indiquent qu'on leur a demandé des justificatifs médicaux (un justificatif de CPEC a également été demandé dans 2 de ces cas). **Il s'agit du seul cas où**

un justificatif médical a été demandé plus souvent qu'un justificatif de CPEC.

- **2 personnes ont fait face à un refus du service et ont fait appel à des associations pour les accompagner ; ces 2 personnes étaient les seules des 27 à avoir indiqué une CPGE comme établissement principal,** dans deux régions différentes. L'une de ces deux personnes a indiqué une longueur des démarches ; il s'agit de la seule personne ayant souligné ce problème concernant le SSE.

RH (Ressources Humaines)

Sur les 26 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès des services de Ressources Humaines, **76,9 % (20)** indiquent avoir rencontré des difficultés. Parmi celles-ci :

- **65 % (13)** indiquent que des CPEC leur ont été demandés et parmi ces personnes, 2 indiquent que des justificatifs médicaux leur ont également été demandés. **Ces 2 situations ont eu lieu dans des CPGE, dans deux régions distinctes.**
- La longueur des démarches (**40 % - 8**), ou leur manque de clarté (**25 % - 5**) sont encore parfois mentionnés comme raisons de difficultés.
- **35 % (7)** ont indiqué avoir fait face à un refus, au moins temporaire, de la part d'un-e gestionnaire RH. Face à cela, 5 d'entre elles ont fait appel à la DDD ou autres recours juridiques, à des associations ou à des supérieur-es hiérarchiques tandis que les 2 personnes restantes ont finalement renoncé à poursuivre les démarches. **6 de ces situations concernent des personnes ayant indiqué des CPGE et Grandes écoles comme principaux milieux d'études**.
- Certaines personnes ont développé leurs réponses par rapport à des incohérences persistantes dans leurs dossiers et causant une anxiété vis-à-vis des activités d'enseignement : « *Les logiciels ne permettaient pas que mon prénom d'usage soit utilisé sur les emplois du temps (Enseignement) s'il était différent de celui de mon contrat de travail* » ; « *Les RH ne changeront mon nom que lorsque mon état civil sera modifié. Mon deadname est régulièrement diffusé à l'ensemble des enseignants qui interviennent dans le même UFR que moi. J'ai peur que mes étudiants connaissent mon deadname à cause de la transphobie administrative* »

Sport

Sur les 15 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès du SUAPS ou de leur service de sport étudiant :

- **73,3 % (11)** signalent que le changement s'est fait sans problème
- Sur les 4 personnes ayant signalé des problèmes, **2 ont indiqué que des justificatifs médicaux leur avaient**

été demandés, alors qu'il s'agit du seul domaine où aucun justificatif de changement de prénom à l'état civil ne semble avoir été demandé aux personnes de l'échantillon. Il a ensuite été refusé à l'une de ces personnes de pratiquer dans son genre autodéterminé et il semblerait que, malgré l'accompagnement des associations, cette personne ait finalement renoncé à poursuivre les démarches.

Juridique

Sur les 10 personnes ayant fait les démarches de changement de prénom d'usage auprès des services juridiques, **80 % (8)** ont rencontré des difficultés. Parmi celles-ci :

- **40 % (4)** des répondant·es soulignent le temps des démarches et autant indiquent avoir fait face à un refus, au moins temporaire, de la part de ce service.
- **50 % (5)** indiquent qu'un justificatif de changement de prénom à l'état civil leur a été demandé ; 4 d'entre elles soulignent que cela a allongé les démarches ; l'une d'entre elle indique qu'un justificatif médical lui a également été demandé.
- La région AuRA (4) et les Hauts-de-France (3) représentent la quasi totalité des régions d'études indiquées par les personnes ayant rencontré des difficultés auprès de ces services.
- 2 personnes ont fait appel à des associations pour les accompagner.



Notes



Chaire
LGBTQI+

cped

**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**
Liberté
Egalité
Fraternité

DILRAH